

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

RÉGION : OCCITANIE

Date d'arrêt : fin février 2025

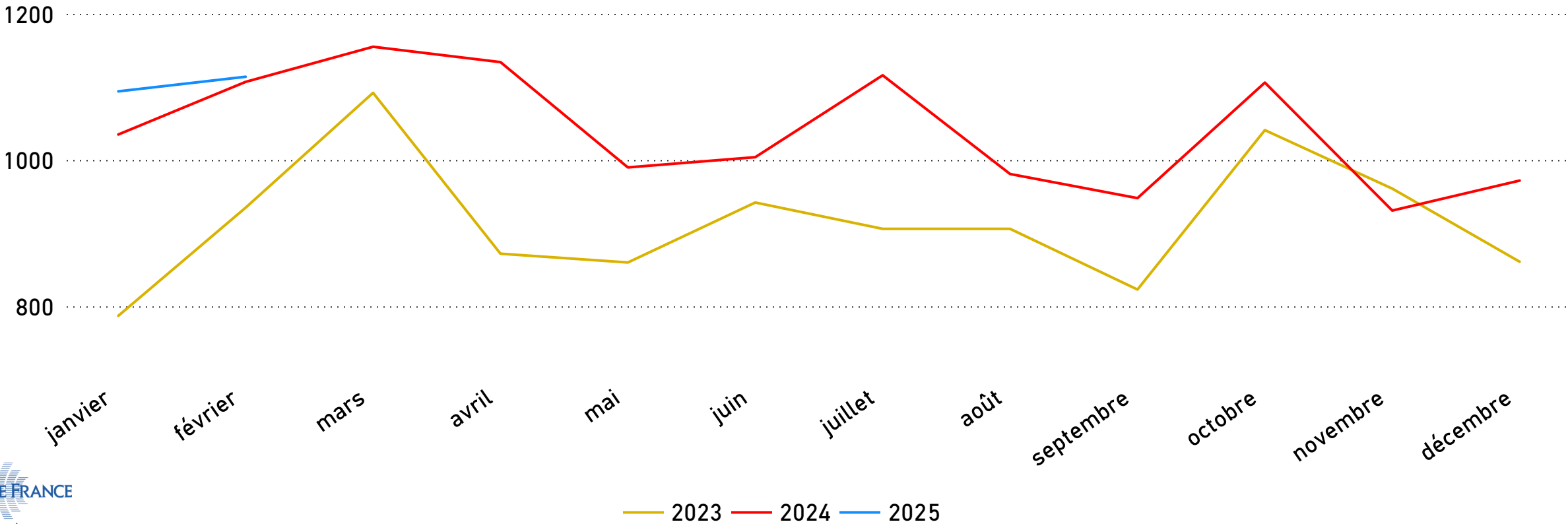




Dépôts de dossiers de surendettement

Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	févr. 2025	janv. à févr. 2025	mars. 2024 à févr. 2025	févr. 2024	janv. à févr. 2024	mars. 2023 à févr. 2024
Nombre de dossiers déposés	1 114	2 208	12 545	0,6 %	3,1 %	10,0 %

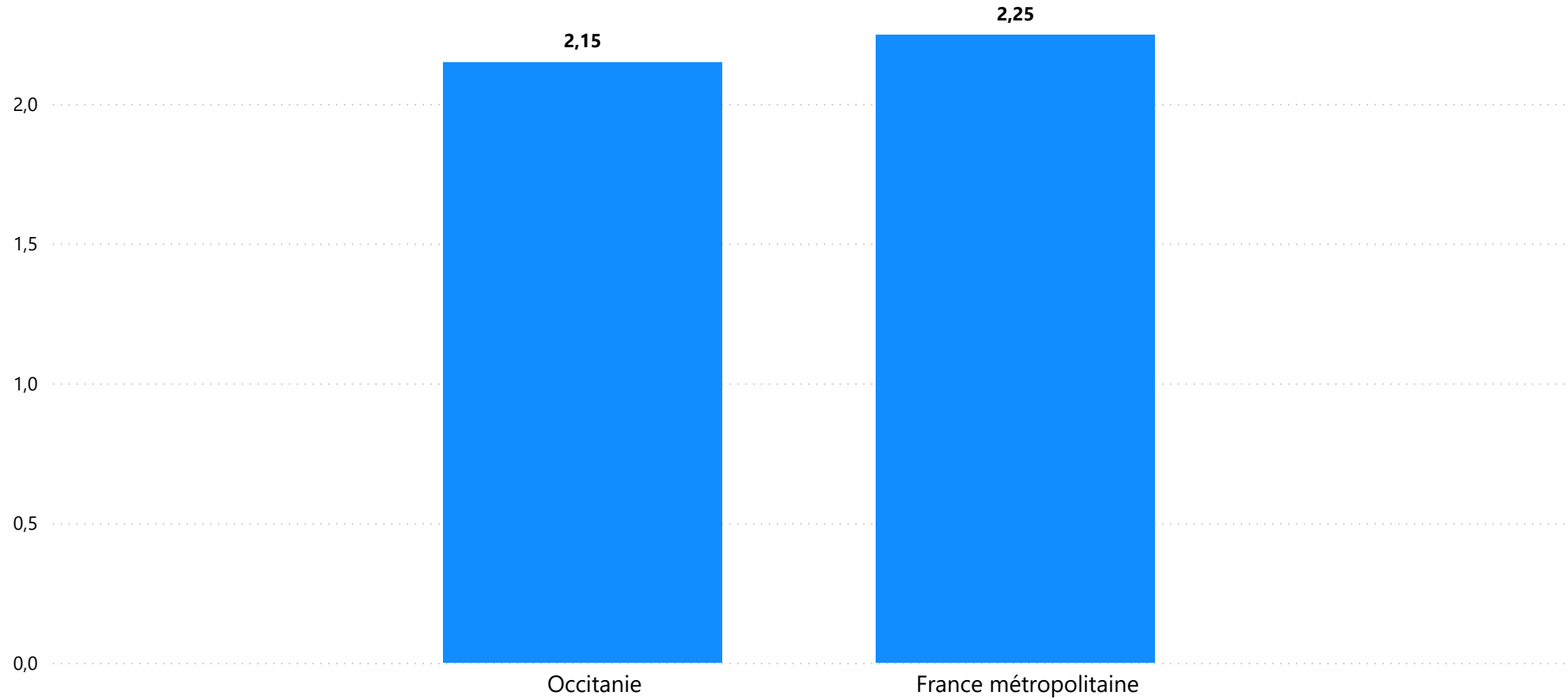
Nombre de dépôts mensuels de dossiers de surendettement (Occitanie)





Dépôts de dossiers de surendettement

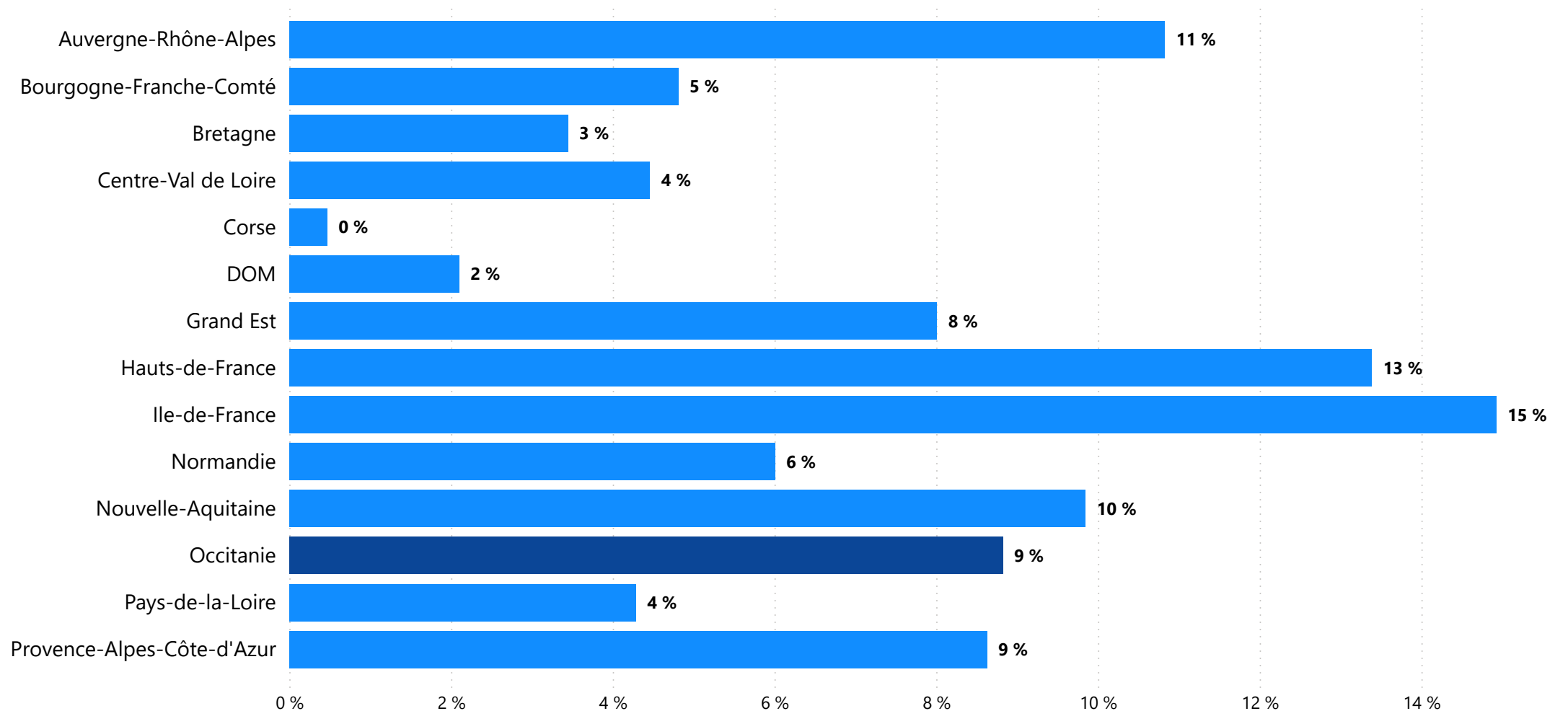
Nombre de dépôts pour 10 000 habitants (févr. 2025)





Dépôts de dossiers de surendettement

Répartition des dépôts de dossiers de surendettement par région en France (févr. 2025)

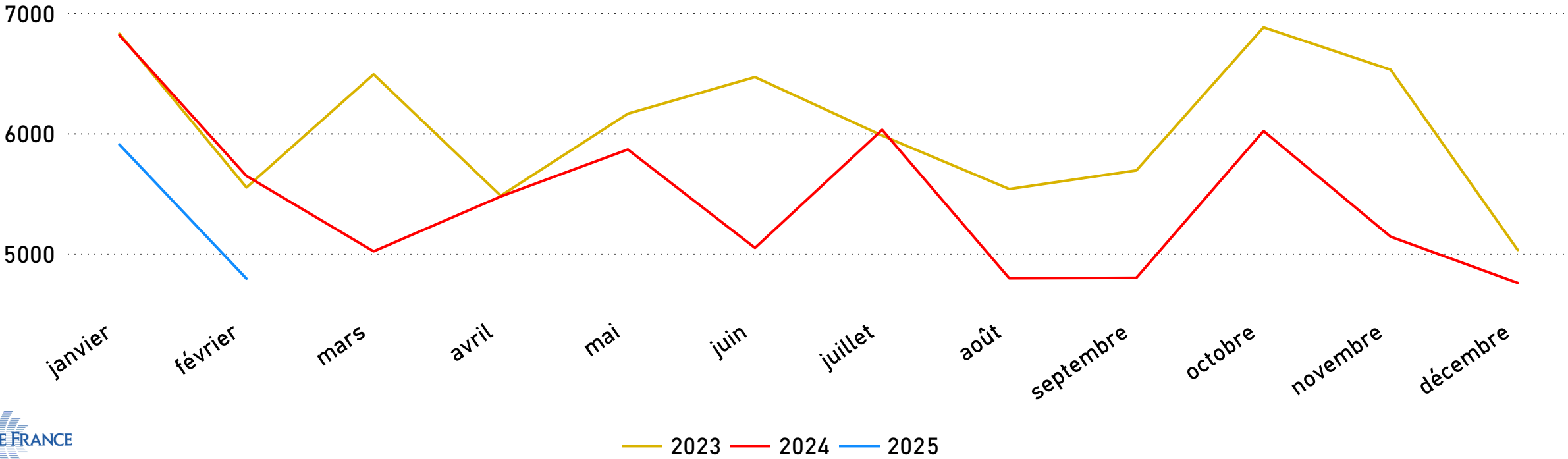




Flux d'inscriptions de personnes au FCC

Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	févr. 2025	janv. à févr. 2025	mars. 2024 à févr. 2025	févr. 2024	janv. à févr. 2024	mars. 2023 à févr. 2024
Inscription des personnes au FCC	4 790	10 697	63 630	-15,1 %	-14,2 %	-12.5 %
pour raison d'incidents sur chèque	4 219	9 527	56 662	-15,3 %	-13,5 %	-11.7 %
pour raison de retraits de carte bancaire	612	1 259	7 403	-12,1 %	-18,4 %	-19.0 %

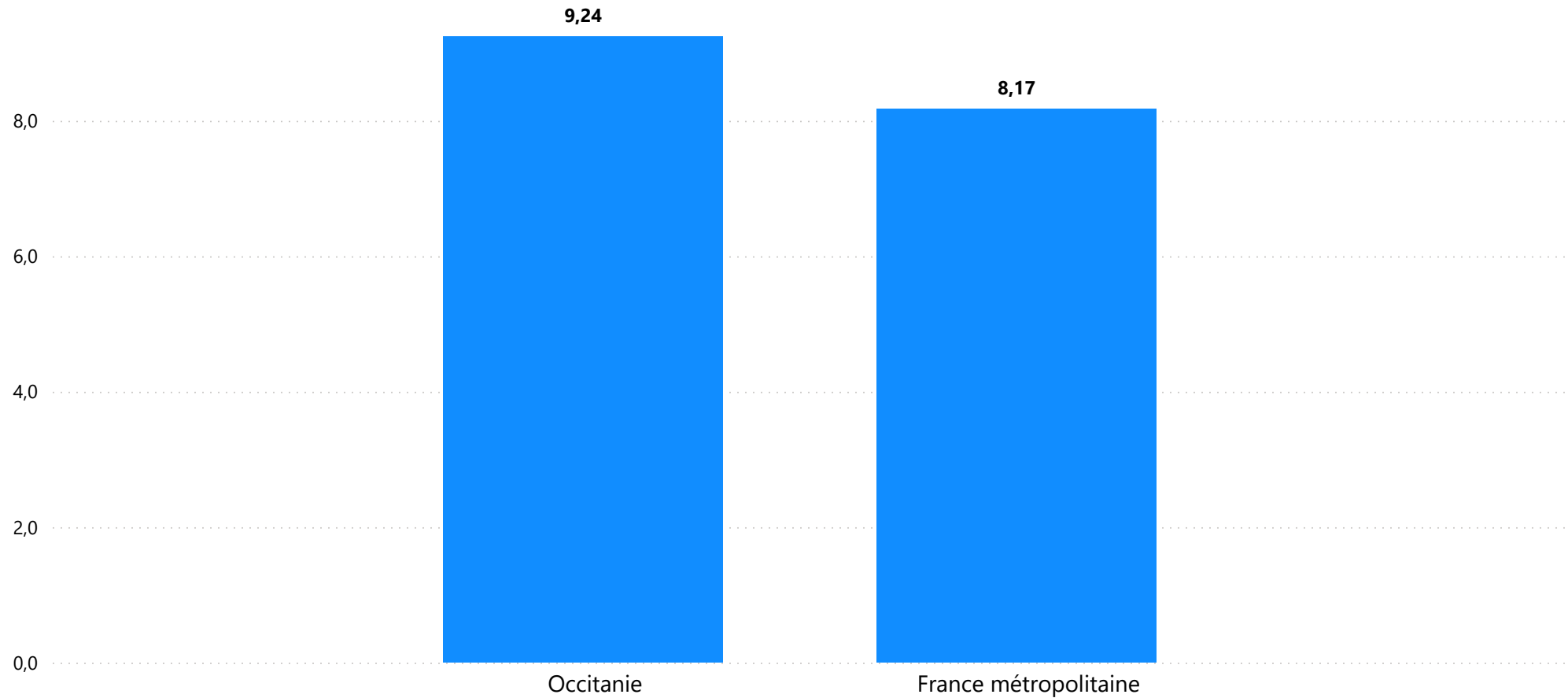
Nombre mensuel d'inscriptions de personnes au FCC (Occitanie)





Flux d'inscriptions de personnes au FCC

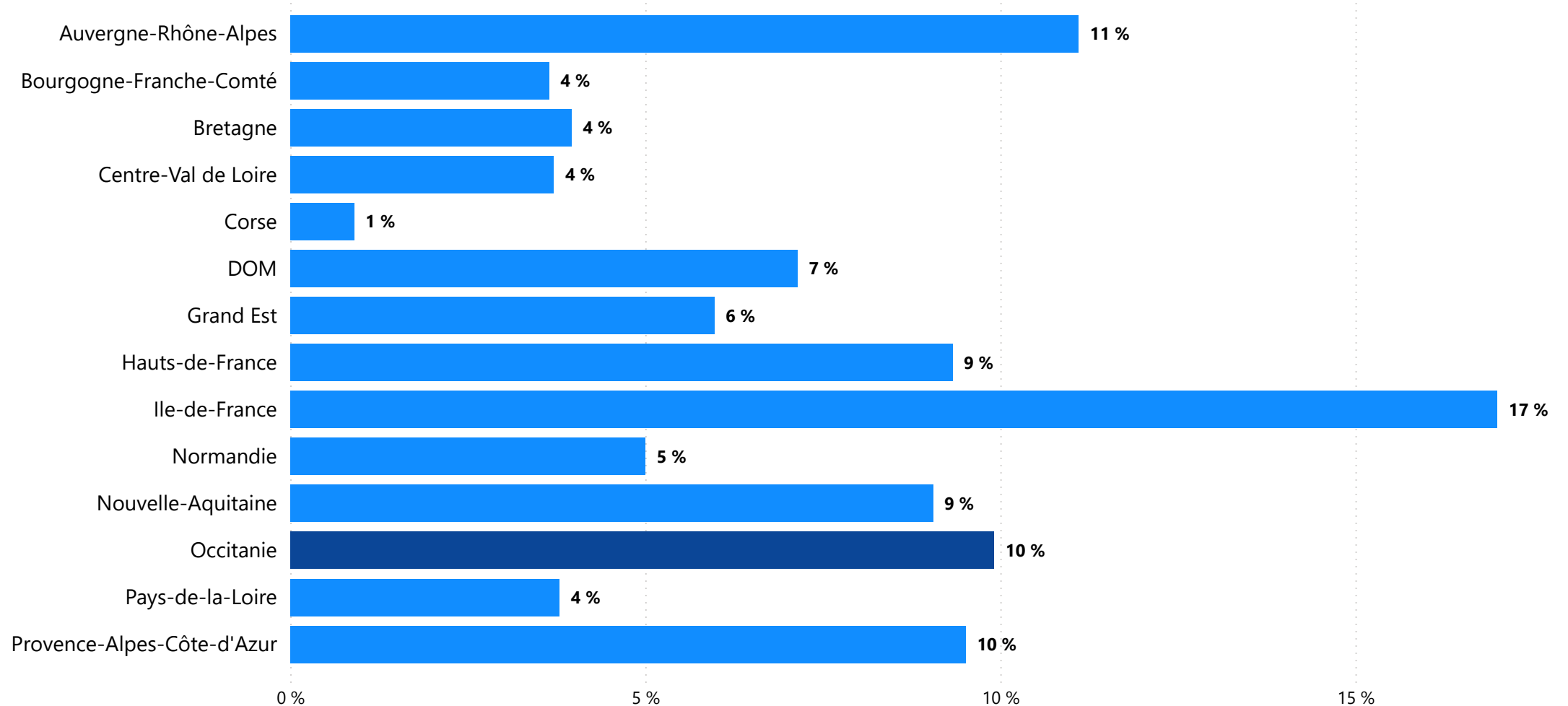
Nombre de personnes inscrites au FCC pour 10 000 habitants (févr. 2025)





Flux d'inscriptions de personnes au FCC

Répartition des personnes inscrites au FCC par région en France (févr. 2025)

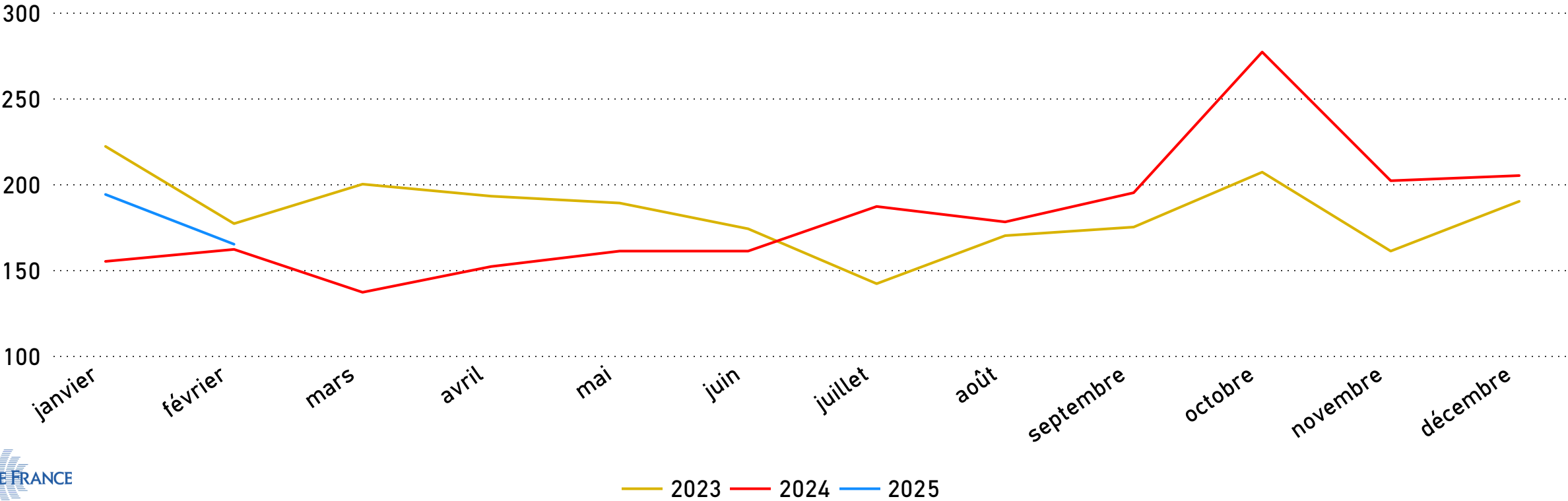




Désignations de droit au compte bancaire

Indicateur	Niveau		Évolution annuelle par rapport à			
	févr. 2025	janv. à févr. 2025	mars. 2024 à févr. 2025	févr. 2024	janv. à févr 2024	mars. 2023 à févr. 2024
Nombre de désignations de banque pour l'ouverture d'un compte	165	359	2 214	1,9 %	13,2 %	4.5 %

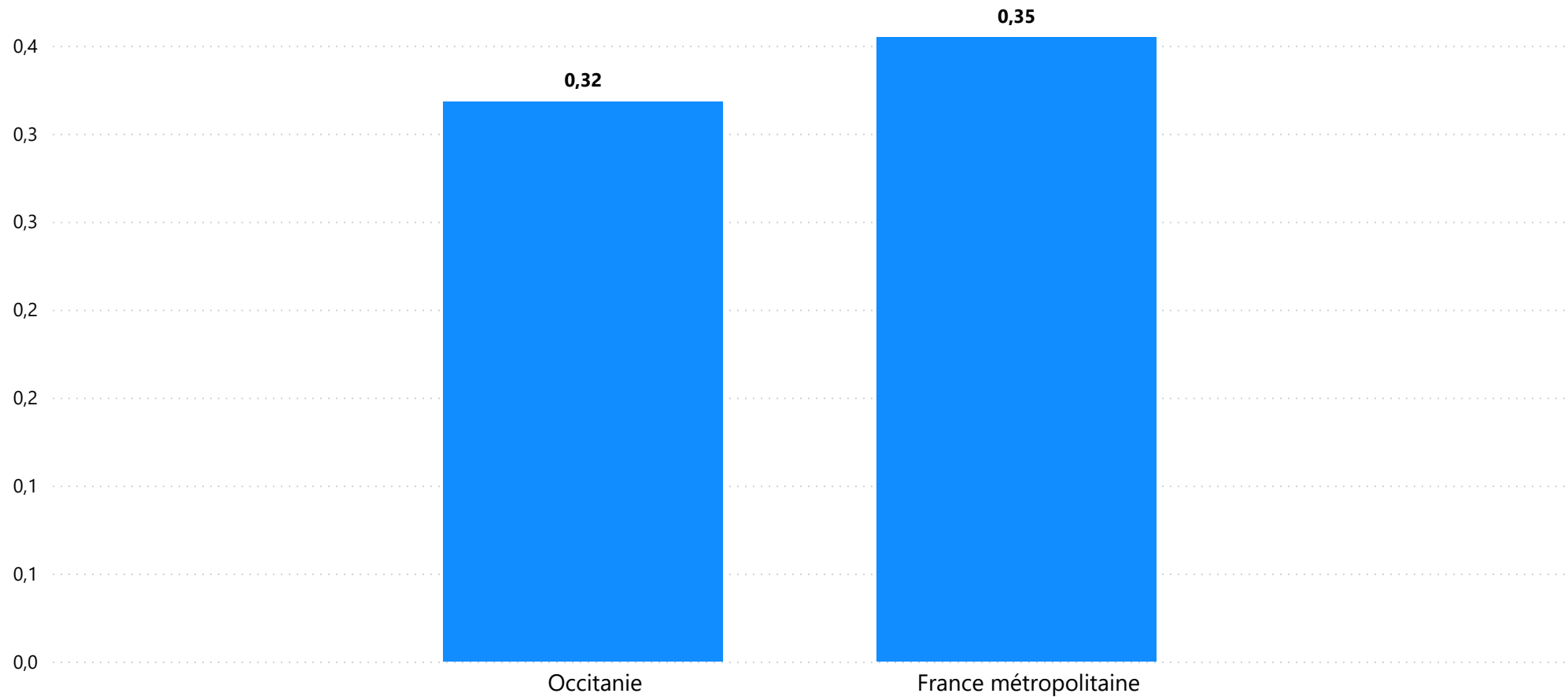
Nombre mensuel de désignations (Occitanie)





Désignations de droit au compte bancaire

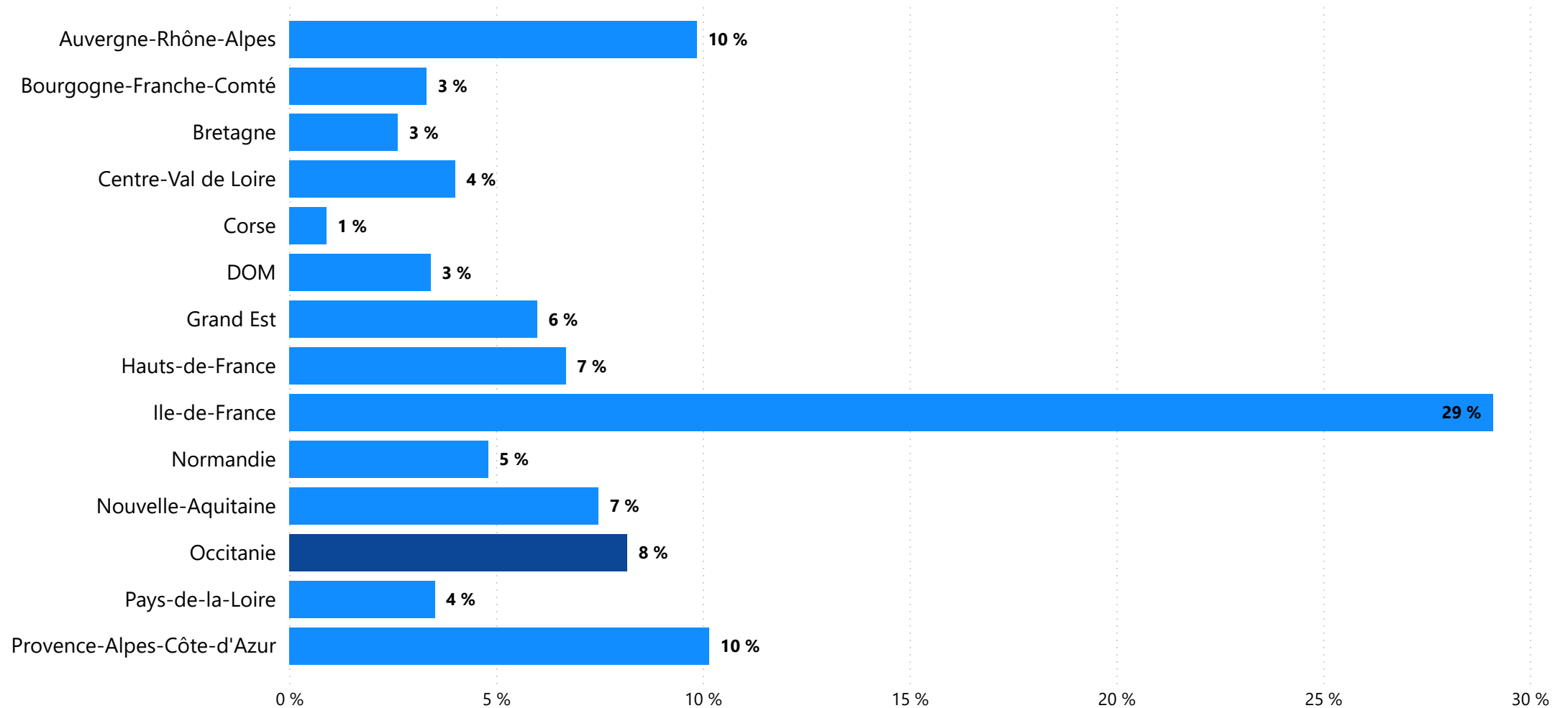
Nombre de désignations de droit au compte bancaire pour 10 000 habitants (févr. 2025)





Désignations de droit au compte bancaire

Répartition des désignations de droit au compte bancaire par région en France (févr. 2025)





Précisions méthodologiques

- **Les dépôts de dossier de surendettement** sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- **Les droits au compte** (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM.des banques désignées
- **Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC)** sont établies sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOMdu domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- **Les ratios calculés pour 10 000 habitants** sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- estimation INSEE au 01/01/2024.
- Pour la Corse, seules les données régionales sont disponibles.